Santé Canada Health Canada

Votre santé et votre sécurité... notre priorité. *Your health and safety... our priority.*

Limites maximales de résidus fixées EMRL2010-30

Fenbuconazole

(also available in English)

Le 1 octobre 2010

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6604-E2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra.publications@hc-sc.gc.ca
santecanada.gc.ca/arla
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada

SC Pub : 100455

ISBN : 978-1-100-95510-0 (978-1-100-95511-7)
Numéro de catalogue : H113-29/2010-30F (H113-29/2010-30F-PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

En vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a fixé des limites maximales de résidus (LMR) pour des utilisations du fenbuconazole dans ou sur les agrumes (groupe de cultures 10-09), les petits fruits (sous-groupe de cultures 13-07B), les amandes, les pommes, l'essence d'agrumes, les canneberges et les arachides de manière à permettre l'importation et la vente d'aliments contenant ces résidus.

Des LMR correspondant à ces mêmes denrées ont été proposées dans le document de consultation de la série Limites maximales de résidus proposées (PMRL) PMRL2010-23, *Fenbuconazole*, publié le 23 mars 2010. L'ARLA n'a reçu aucun commentaire aux termes de cette consultation.

Afin de se conformer aux obligations du Canada en matière de commerce international, une consultation sur les LMR proposées a aussi été menée à l'échelle internationale au moyen de l'envoi d'une notification à l'Organisation mondiale du commerce, sous la coordination du Conseil canadien des normes. Aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de cette consultation.

Les LMR suivantes sont légalement en vigueur à compter de la date de publication du présent document et s'ajoutent aux LMR qui avaient déjà été fixées pour le fenbuconazole.

Limites maximales de résidus fixées pour le fenbuconazole

Nom commun	Définition du résidu	LMR (ppm)	Denrées
Fenbuconazole	(*RS*)-4-(4-chlorophényl)-2-phényl-2-(1*H*-1,2,4-triazol-1-ylméthyl)butyronitrile, y compris les métabolites (3*S*,5*S*)-5-(4-chlorophényl)-3-phényl-3-(1*H*-1,2,4-triazol-1-ylméthyl)dihydro-2(3*H*)-furanone et (3*S*,5*R*)-5-(4-chlorophényl)-3-phényl-3-(1*H*-1,2,4-triazol-1-ylméthyl)dihydro-2(3*H*)-furanone	40	Essence d'agrumes
		1,0	Agrumes (groupe de cultures 10-09)
		0,5	Canneberges
		0,4	Pommes
		0,3	Petits fruits (sous-groupe de cultures 13-07B)
		0,1	Arachides
		0,05	Amandes

ppm = partie par million

La liste complète de toutes les LMR fixées au Canada est affichée dans la section sur les pesticides et la lutte antiparasitaire du site Web de Santé Canada, à la page Limites maximales de résidus pour pesticides.

Annexe I

Description des groupes de cultures

Groupe de cultures		Sous-groupe de cultures		Denrées
N°	Nom	N°	Nom	
10-09	Agrumes			Agrumes hybrides Bigarades natsudaidai Calamondins Cédrats Citrons Kumquats Limes Limes de la rivière Russell Limes digitées d'Australie Limes digitées de Brown River Limes du désert australien Limes du Mont White Limes rondes d'Australie Limes sauvages de Nouvelle-Guinée Limettes Limettes de Tahiti Mandarines Mandarines d'Italie Mandarines satsuma Oranges Oranges tachibana Pamplemousses Pomélos Poncires Tangelos Tangors Uglis

Groupe de cultures		Sous-groupe de cultures		Denrées
N°	Nom	N°	Nom	
13-07	Petits fruits	13-07B	Petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium*	Airelles rouges Amélanches Argouses Aronies Baies d'épine-vinette commune Baies de gaylussaquier Baies de salal Baies de sureau Bleuets en corymbe Bleuets nains Camerises Casseilles Cassis et gadelles Gadelles indigènes Gadelles odorantes Goyaves du Chili Groseilles à maquereau Pimbinas